

1. Editorial

Paysans Ecologistes Consommateurs... Nous habitons la même Terre, nous utilisons la même terre,

Les paysans aujourd'hui cherchent à prévoir l'après PAC qui les a entraîné vers la recherche des primes, l'élevage avec alimentation maïs soja, les cultures hors sol plus que la recherche de l'équilibre de leur sol. Leur père était content de produire pour nourrir les français et exporter pour nourrir ceux qui ont faim. Quelle est leur fierté aujourd'hui ? Comment vivre de son métier en étant fier de son travail ? Je crois qu'elle est dans la production de produits BIOS vendus en direct, sur l'exploitation, au marché, en point de vente collectif, en AMAP etc....

Les consommateurs voient leur pouvoir d'achat baisser en même temps que la publicité crée des besoins et déforme leurs visions en même temps que leurs connaissances nutritionnelles diminuent Manger des fruits devient
- acheter une machine à jus de fruits
- consommer des yaourts aux fruits, des compotes sucrées en emballage individuel...

Le retour à des produits simples : pains ; fruits, fromages issus de laits d'animaux ayant mangé de l'herbe....permettrait de lutter contre l'obésité, les subcarences que les fournisseurs de compléments alimentaires visent et jouerait un rôle psychologique de retour à la vision du cycle des saisons, de lien avec la nature etc.

Les écologistes sont un dépassés par la multitude des problèmes : déplacements, pollutions de l'eau, de l'air, gestion des déchets, risques industriels, sols pollués, etc.

Chercher à diminuer les Km parcourus par les aliments et les hommes, les aider à bien choisir leurs aliments

Alliance est le lieu de rencontre de toutes ces problématiques complexes. Elle améliore leur cohérence, oblige chacun à lever les yeux de son objectif pour regarder ce qui se passe ailleurs

Faisons vivre ces complexités, ces complémentarités.

2. Actualités

Une stagiaire, Céline Hamelin, débute un travail destiné à promouvoir une nourriture saine auprès de familles à faibles revenus.

Cette étude sur les circuits courts et les qualités nutritives nous permettra de dire, avec Lilian Le Goff, que « Manger bio n'est pas un luxe » (allusion au titre d'un petit livre qui vient de sortir aux Editions Terre Vivante, que nous ne saurions trop vous conseiller).

Nous trouvons sans trop de mal des consommateurs et des producteurs intéressés par les AMAP, mais il leur faut du terrain (cher). C'est le (gros) enjeu du foncier. Achat en cours par souscription dans le Grésivaudan, à voir sur www.terredeliens.org. Et peut-être plusieurs dizaines d'ha réservés au maraîchage bio par le Conseil Général en Pays Voironnais.

Nous participons à l'élaboration de la Charte agricole et forestière de la Metro, dans le cadre du Comité de Développement.

Alerte aux cultures d'OGM à Bourgoin Jallieu. Nous réfléchissons, avec d'autres, à une riposte adéquate !

3. Les dates

- AG ordinaire le 24 février 2006 à 10 h Varcis Allières et Risset (centre socio-culturel) ; une AG extraordinaire a lieu dès 9 h pour modifier les statuts (en vue d'intégrer le collège des AMAP dans le CA).
- Comité de développement territorial « producteurs » le 24 février après-midi dans la foulée de l'AG.

4. Annonce des conférences-débats



Conférence de l'Alliance PECD Isère, février 2006

- Salon Primevère les 23 ou 25 février 2007 à EUREXPO LYON ! Attention, le samedi AG de l'alliance Isère !
Primevère est une des plus anciennes foires BIO et alternatives depuis 21 ans. Elle a su rester fidèle à ses idéaux de départ : favoriser les associations, promouvoir les transports en commun, les rencontres.

120 conférences, débats, animations espace enfants, etc...

Voir www.primevere.salon.free.fr

Depuis longtemps, l'Alliance PEC y tient un stand. Cette année encore, la somme payée pour le stand nous est rendue sous forme de billets d'entrée à tarif réduit : 4 € : Ces billets sont offerts par Alliance à ceux des adhérents qui donnent un peu de leur temps pour la tenue du stand...

Les adhérents qui n'ont pas le temps de nous aider peuvent nous acheter les billets dont ils ont besoin auprès de Remi par exemple

5. Dossier : Les AMAP

Une mise au point est peut-être nécessaire...

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (**AMAP**) est un groupe de consommateurs qui conclut un partenariat avec un ou plusieurs producteurs, pour assurer la distribution de paniers composés des produits de la ferme. C'est un contrat reposant sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie avec le ou les producteurs. Les deux parties s'engagent à respecter la **charte des AMAP en Rhône-Alpes** (document disponible sur le site de l'Alliance Rhône-Alpes : <http://www.alliancepec-rhonealpes.org/site-all/>)

L'AMAP a deux objectifs :

- Offrir producteur un revenu lui permettant de vivre de son métier, et un lien social renforcé avec ses consommateurs
- Fournir des consommateurs en aliments de saison sains, frais et locaux, de préférence certifiés en agriculture biologique (« AB »). C'est aussi une éducation à l'alimentation, au goût et aux problématiques de la production agricole

Comment participer à une AMAP existante ?

Prendre contact avec l'Alliance PEC Isère Prendre contact avec les coordinateurs des AMAP, référencés sur le site de l'Alliance Rhône-Alpes

Comment créer une AMAP ?

- Prendre contact avec l'Alliance PEC Isère pour une aide technique : recherche de producteurs intéressés, soutien à l'organisation (présence de l'animateur lors des premières réunions, supports écrits, aide à l'évaluation, etc...)
- Rassembler autour de vous toutes les personnes intéressées par un projet d'AMAP pour les faire venir à la première réunion
- Répartir les rôles dans le groupe des consommateurs en AMAP (coordination, trésorerie, relation avec le ou les producteurs, etc...)
- Appliquer les 6 principes de l'AMAP

Les 6 principes de l'AMAP

L'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs de Rhône-Alpes vous propose, pour chacun des principes, les recommandations suivantes :

L'engagement des consommateurs

1) L'engagement d'achat à l'avance

- Paiement de tout ou partie des produits avant leur distribution.
- Paiement total à la signature du contrat (au même moment) en une ou plusieurs fois (=1 ou plusieurs chèques) ; pas d'ajustement du coût du panier d'abonnement en cours de saison.
- Organisation éventuelle d'une période de test préalable à l'engagement contractuel.

2) La solidarité

- Stipuler dans le contrat l'acceptation d'un panier moins garni en lien avec les aléas climatiques.
- Prévoir des moyens de discussion et régulation en cas de production inférieure et supérieure aux prévisions du producteur.
- Rechercher des alternatives pour la solidarité avec des consommateurs moins aisés, mais aussi pouvant être freinés par d'autres conceptions de consommation (réflexions avec des travailleurs sociaux, des personnes en difficulté financière, des personnes non habituées à consommer des produits de qualité).



Livraison de l'AMAP Les Pouces verts, août 2006

3) la participation

- Prises de décisions collectives pour l'organisation des distributions, la promotion de l'AMAP, la relation avec le réseau des AMAP (Comité de Développement) et l'organisation de bilans de saison (évaluation de l'AMAP et questionnaire de satisfaction des consommateurs), etc...

- Chaque adhérent participe à une action au moins une fois dans l'année (lien producteur consommateur pendant la distribution, atelier, débat ou action collective). Tenue d'une liste d'adhérents. Gestion des listes d'attente. Tenue d'une feuille de distribution par produit et par producteur. Structuration éventuelle en association loi 1901.

L'engagement des producteurs

4) La production

- Maîtrise des techniques de production pour une exploitation en vente directe.
- Mise en œuvre des critères d'une agriculture paysanne (ou biologique, mais dans ce cas obligatoirement « AB »).
- Organisation de la production pour une distribution régulière (calendrier prévisionnel).
- Gestion des défections et des surproductions.

5) La transparence

- Répondre aux questions des consommateurs.
- Se référer au cahier des charges de l'agriculture biologique et à la charte de l'agriculture paysanne (et à la charte des AMAP en Rhône-Alpes) pour expliquer ses contraintes, spécificités et atouts.
- Communication sur les conditions et aléas de production et recherche de solutions (ex : dates de distributions + souple pour les fruits, report du contrat en cas de défection. Expliquer sa « politique de prix »).

6) La pédagogie

Visite de la ferme au moins une fois par saison. Expliquer la ferme par oral (minimum). Développer des outils pédagogiques et de liaison avec les consommateurs (feuille de chou, ateliers à la ferme, techniques d'animation, site Internet...)... Mais cela est du ressort aussi des consommateurs.

Comment rédiger un contrat en AMAP ?

Le contrat écrit précise les modalités d'engagement des consommateurs (abonnement, solidarité, participation) et des producteurs (régularité, transparence, pédagogie) et leurs coordonnées.

Il stipule les produits distribués et le lieu, jour, créneau horaire, la périodicité de la distribution et la durée du contrat, le coût global et la régularité des encaissements par le producteur. Il fait référence à la charte des AMAP.

Il informe sur les cas de non-retrait des produits. Il est signé du producteur, d'un référent de l'AMAP et du consommateur.

Il renvoie au règlement intérieur (organisation) de l'AMAP. Il peut prévoir un co-adhérent pour permettre à des personnes seules de contractualiser pour un panier qui serait trop important pour elle.

Possibilités : Il peut prévoir les méthodes utilisées pour rendre les AMAP accessibles à un plus grand nombre (coût moins élevé en échange de l'auto cueillette, pondérations du coût du contrat en fonction des revenus, partenariat avec des travailleurs sociaux, aide alimentaire...).

6. Maintenant, des témoignages...

1. Témoignage AMAP P'tite marmite

« Le démarrage d'une AMAP.

Cela faisait déjà quelques temps que chacun de son côté, individuellement et en en parlant un peu, on grenouillait à droite à gauche autour des groupes existants et se désespérait des listes d'attentes... La rumeur disait que le goulot d'étranglement dans le développement des AMAP, c'était de trouver des producteurs.

Et puis est venue la réunion de présentation proposée par Alliance à La Bifurk, pleins de gens et miracle, des producteurs, pas les moins étonnés de la foule présente. Alors voilà, constitution d'un premier embryon de groupe sur la base des réseaux personnels, puis fusion avec un autre groupe à l'issue d'une deuxième réunion Alliance une semaine plus tard.

A partir de là, la machine était lancée : il a suffit d'une rencontre (presque 40 personnes) avec le producteur pour tout arrêter; contrats, période, prix, permanence... Assez étonnant quand on vit au quotidien l'inertie parfois des décisions collectives. Comme quoi la bouffe reste un créneau mobilisateur ! Et merci l'Alliance pour les outils.

Après deux mois "d'essai", reconduction quasi à l'identique pour 6 mois. 7 paniers sur 38 qui arrêtent, quand même, mais l'écrasante majorité parce qu'ils n'arrivent pas à assumer la cuisine ! Pourtant, un vrai plaisir de cuisiner des légumes comme ceux là... Mais c'est vrai que ça reste la principale difficulté : tenir le rythme... Il suffit d'un petit "accident" (absence, manque de temps...) pour que ça s'accumule et alors la culpabilité submerge le consomm'acteur quand il voit les produits de deux semaines en amont au fond de son frigo.

Sinon, que du plaisir de (re)découvrir des légumes et des goûts, voir de soigner des vieux traumas de cantine !

Eric Monte

Conseiller aux porteurs de projet

Cap Berriat »

2. Témoignage AMAP du Manival

Constitution d'une nouvelle AMAP dans le Grésivaudan

« Mon premier contact avec le monde des AMAP commence comme bien souvent par le bouche à oreille. Grâce au relais d'un ami, j'assiste à une première réunion d'information de l'Alliance PEC Isère animée par Rémi à la Bifurk à Grenoble le 27 septembre 2006. Puis à celles organisées quelques temps après par Andrée (Alliance PEC Isère) Sylvain, et Nathalie (AMAP du Manival) qui proposent la création d'une nouvelle AMAP sur Crolles et Monbonnot en s'appuyant sur l'expérience de celle déjà existante. Créée en septembre 2005 à la suite d'un grand travail de préparation et de prospection, l'AMAP du Manival gère des « paniers » hebdomadaires de produits maraîchers, de fruits, de laitages et fromages de vache et de chèvre, de pain et de brioches fait par un fermier-boulangier, d'œufs, ainsi que les commandes de produits ponctuels comme de la viande de bœuf, d'agneau, des volailles, du cidre, du jus de pomme et de poire, du vinaigre de cidre, du miel, des noix, ...

Lors des réunions d'information de l'automne 2006, auxquelles assistent une trentaine de famille, Andrée (Alliance PEC Isère) et les référents de l'AMAP du Manival nous permettent de rencontrer plusieurs producteurs. Ils mettent l'accent sur l'aptitude des amapiens à changer leurs habitudes consuméristes, à devenir des consom'acteurs plutôt que de simples consommateurs, et nous invitent à réfléchir sur les rôles de référents et d'une manière générale sur tout ce qui peut nous aider à jeter les bases de la future AMAP.

Plusieurs réunions sont nécessaires pour laisser à chacun le temps de comprendre les mécanismes du fonctionnement d'une AMAP, réfléchir à son niveau d'implication dans ce nouveau cadre hors des règles traditionnelles de la consommation, évaluer avec les producteurs le niveau de qualité et enfin s'engager sur la quantité des paniers par un contrat.

L'AMAP du Manival était organisée autour de deux sites de distribution Crolles et Montbonnot. Lors de la seconde réunion d'information, les référents et Andrée (Alliance PEC Isère) nous proposent, non pas la création d'une AMAP mais de deux, à travers une réorganisation totale de celle existante pour aboutir à la création de deux nouvelles entités : l'une à Montbonnot et l'autre à Crolles.

Cette réorganisation ne se fait pas sans certaines difficultés. Il faut déterminer de nouveaux lieux de distribution, les anciens devenant trop petit ou n'étant plus disponibles. Généralement, l'intégration de nouveaux membres dans une AMAP existante peut poser des problèmes ; dans notre cas, il s'agit ni plus ni moins de faire fusionner deux groupes de tailles équivalentes qui n'ont jamais travaillé ensemble. Mais ce panachage a permis de confronter l'expérience et

l'efficacité des anciens avec le désir de découverte et d'implication des nouveaux.

Les deux nouvelles AMAP (AMAP du Manival et AMAP du Pré de l'Eau) choisissent de travailler avec les mêmes producteurs mais chacune a une gestion indépendante grâce à deux équipes de référents distincts. Les contrats de l'AMAP originelle se poursuivent en décembre 2007 pendant que les nouveaux amapiens lancent des contrats courts pour faire leurs armes.

La réorganisation des deux nouvelles AMAP aboutit fin janvier 2007 avec la signature des nouveaux contrats communs à tous, anciens et nouveaux membres.

Le fait de recentrer l'AMAP sur un seul site de distribution nous a permis une meilleure efficacité dans notre organisation et notre communication à la fois auprès des amapiens mais aussi entre les producteurs et les amapiens. »

Damien BERGIER
AMAP du Manival à Crolles

IV. Le compte-rendu (résumé) de la rencontre « consommateurs en AMAP » du 11/11/2006

Voir document joint (8 p r/v)

Derniers chiffres :

- 23 AMAPs créées début 2007
- 565 familles amapiennes en Isère
- 36 exploitations agricoles impliquées